



VILLE DE
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 juillet 2020

DEPARTEMENT DU JURA
Arrondissement
de Saint-Claude
Canton de
Moirans-en-Montagne

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes (crise sanitaire Coronavirus), après convocation légale, sous la présidence de M. Grégoire LONG, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19
Le quorum de 7 est atteint la séance peut se tenir.

Date de la convocation : 06 juillet 2020

Documents joints :

- Projet de règlement intérieur
- Plan de circulation

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance du Conseil Municipal : Mme Nathalie SAULNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Maire excuse le retard de Mme Rachel BOURGEOIS qui assure une garde sapeurs-pompiers jusqu'à 19 heures.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 19 juin 2020.

M. Serge LACROIX revient sur le compte rendu du 28 mai 2020 dans lequel n'avait pas été rapporté son discours et celui de M. Jean-Pierre BROCARD, ainsi que sur la réponse apportée par M. le Maire lors du dernier conseil municipal. Il explique que contrairement aux arguments évoqués, son intervention n'était pas illégale (renseignement pris auprès de la préfecture du Jura), car il occupait encore ses fonctions de maire. Le compte-rendu aurait dû faire apparaître ces discours par équité.

M. le Maire explique que ses arguments s'appuyaient sur une source juridique officielle de l'Etat, et maintient que ces prises de parole étaient illégales.

M. Serge Lacroix demande quelle est l'enveloppe de l'Etat pour les indemnités des élus. Il revient sur le nombre d'adjoints et affirme qu'il s'agit de la même situation qu'actuellement à savoir 4 adjoints et 1 conseiller délégué.

M. Serge Lacroix revient également sur l'intervention de M. Eddy LUSSIANA et propose d'examiner ce point au moment du compte administratif 2020.

M. Serge LACROIX fait remarquer que les échanges au sujet de la chaufferie n'ont pas été inscrits dans le compte rendu précédent. Il rappelle que M. le Maire a donné son accord pour la chaufferie le 29 avril 2020 en mairie. M. LACROIX déplore le fait que M. le Maire n'ait pas fait figurer au compte rendu son souhait de placer la chaufferie vers le cinéma.

M. le Maire répond aux différents points évoqués par M. Serge LACROIX.

Concernant les indemnités des élus :

Il convient de rappeler que l'Etat a modifié la loi sur les indemnités, afin de les revaloriser en procédant à une augmentation des taux. M. le Maire rappelle qu'au début du mandat 2014-2020, M. Serge LACROIX avait 5 adjoints. Pour cette mandature 2020-2026, M. le Maire a proposé de nommer seulement 4 adjoints par mesure d'économie.

Concernant la chaufferie :

M. le Maire réitère sa position concernant son emplacement définitif : il reste contre ce choix d'implantation qu'il a été dans l'obligation d'accepter, car l'enjeu pour la commune était trop important tant financièrement (500 000 à 600 000 € de perte potentielle pour la collectivité) que juridiquement (contentieux possibles avec les entreprises titulaires du marché public et les collectivités). M. le Maire rappelle que le site situé près du cinéma

avait été proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui considérait ce lieu comme la meilleure solution techniquement.

M. le Maire sollicite le vote pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 3
- Abstention : 0

M. le Maire présente ensuite les réunions qui se sont tenues depuis le dernier conseil municipal :

- Commission Education – Culture – Vie Associative : lundi 22 juin 2020
- Réunion de l'exécutif : mardi 23 juin 2020
- Réunion de l'exécutif : lundi 29 juin 2020
- Commission Travaux – Urbanisme - Environnement : mardi 30 juin 2020
- Commission Etat civil – Affaires sociales : lundi 06 juillet 2020
- Commission Cadre de vie : lundi 06 juillet 2020

Ainsi que les documents remis sur table :

- Revitalisation : ajustement et modifications présentés aux financeurs – Convention ORT et contrat de revitalisation Région BFC

M. le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

M. le Maire débute la séance du conseil en évoquant ses échanges avec les partenaires financiers pour le projet de revitalisation du bourg-centre.

En premier lieu, M. le Maire rappelle que courant avril, il a été décidé de stopper le projet d'aménagement de la Côte du Four, tel qu'il avait été prévu. Ceci a fait l'objet d'un échange avec Mme la Sous-préfète, une demande de subvention pour ce dossier avait en effet été présentée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2020. La demande de subvention est cependant maintenue par les services de l'État. Entre-temps, la mairie a été destinataire d'un arrêté de la Préfecture de Région BFC prescrivant un diagnostic d'archéologie préventive sur ce site. Tout projet est donc suspendu jusqu'à nouvel ordre.

M. le Maire a présenté à Mme la Sous-préfète lors d'une entrevue une proposition de rééquilibrage des secteurs dans les aménagements urbains. Ceci a été suivi par une réunion en mairie en présence de ses services et des représentants du Parc naturel régional du Haut Jura, de la communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté et de Gérald HUSSON, élu mandaté par M. le Président de Terre d'Émeraude Communauté.

Le projet prévoit le réaménagement du parvis du musée et des écoles, de manière à créer un lien avec le cœur de ville. Celui-ci sera repris par la nouvelle municipalité en respectant les intentions du programme initial. Les aménagements qui avaient été prévus dans la Côte du Four et la rue Voltaire sont revus à la baisse, afin d'apporter un équilibre avec la partie sud, à savoir le parvis et la place de la salle des fêtes. L'objectif est d'embellir ce lieu, qui est une demande forte des commerçants du marché. Le marché organisé autour de la salle des fêtes restera sur ce lieu. M. le Maire était en réunion ce jour avec les commerçants qui sont très satisfaits de ce lieu. En outre, ce lieu est aujourd'hui emblématique : animations liées à la salle des fêtes, cinéma etc.

Ces modifications du projet global de revitalisation feront l'objet d'un avenant, dont le principe a été validé par les services de l'État.

Dans un deuxième temps, M. le Maire a rencontré M. Eric HOULLEY, Vice-président à la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour lui présenter ces mêmes ajustements. M. HOULLEY a également donné un accord de principe.

Enfin, M. le Maire a rencontré hier soir Mme Marie-Christine DALLOZ, députée du Jura et conseillère départementale et M. Clément PERNOT, président du Département du Jura dans le cadre d'une réunion de travail pour leur présenter ces modifications. Le Département sera attentif aux aménagements de voirie sur la départementale (rue Voltaire), ainsi que sur le volet patrimoine pour les bâtiments Monuments Historiques.

Le secteur environnant directement l'hôtel de ville (arrière de la grenette) fera l'objet d'un aménagement, dans la continuité des aménagements du cœur de ville. Les travaux seront réalisés début 2021. Les travaux d'aménagement de l'îlot salle des fêtes devraient débuter fin 2021 début 2022.

M. Jean-Pierre BROCARD demande si, compte tenu de toutes ces modifications, la maison du projet va rouvrir ?
M. le Maire répond que la réouverture de la maison du projet est envisageable, cela dépendra du recrutement d'un agent avec la communauté de communes. Cet agent travaillera pour la commune de Moirans-en-

Montagne et la communauté de communes sur le projet « Habitat » (Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat), en lien avec la revitalisation du bourg-centre.

M. Serge LACROIX propose que soit étudiée dans le projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes la reprise de la fontaine jouxtant la salle des fêtes. M. le Maire confirme qu'il partage ce point de vue sur cette cascade.

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

M. le Maire informe le conseil municipal que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de 9 membres à savoir :

- le maire ou l'adjoint délégué, président,
- 8 commissaires titulaires (+ 8 commissaires suppléants) dans les communes de plus de 2000 habitants.

Il appartient au conseil municipal de dresser une liste de 32 personnes, parmi les différentes catégories de contribuables de la commune, si possible représentatives des diverses activités socio-professionnelles.

Cette liste est ensuite proposée au Directeur des Finances Publiques, qui en désignera 16 (8 titulaires et 8 suppléants). M. le Maire donne lecture des 32 noms proposés.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

2 – AFFAIRES COURANTES

A – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal :

M. le Maire explique que le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus, dans un délai de 6 mois suite à l'installation du conseil municipal.

Le projet de règlement a été envoyé à chaque conseiller le 6 juillet avec la convocation du conseil municipal.

M. Pierre GRANDCLEMENT propose d'ajouter à l'article 1 une planification semestrielle des réunions du conseil municipal afin d'avoir une vision à long terme.

M. le Maire répond que le conseil municipal se réunira une fois par mois hormis pendant les périodes de vacances, ce qui représente 7 à 9 réunions par an. Cette question sera examinée en interne.

M. Serge LACROIX explique que les articles 2 et 5 sont contradictoires : les convocations doivent être envoyées au plus tard 3 jours francs avant la séance et les questions orales doivent être transmises au plus tard 5 jours avant.

M. Eddy LUSSIANA propose de faire en sorte de communiquer les convocations 4 à 5 jours avant la séance.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

B – Revitalisation du Bourg-Centre

Le sujet a été abordé en début de séance et sera repris lors des prochaines séances du conseil municipal.

C – Communication – Edition des brèves municipales :

M. le Maire explique que la maquette n'est pas finalisée et qu'il manque les devis des imprimeurs. Le texte transmis par les membres de la minorité sera publié. La distribution se fera également en fonction du calendrier de l'imprimeur.

D – Subventions communales 2020 :

- Association les FRANCAS :

La subvention annuelle s'élève à environ 130 000 €. Il est proposé au conseil municipal de procéder à un premier versement de 45 000 €.

- La fraternelle (exploitation du cinéma F.TRUFFAUT) :

L'association rencontre des difficultés financières suite à la crise sanitaire de la COVID 19. Il est proposé de soutenir l'association en versant un acompte de 12 500 € sur le solde global de 25 000 € versé annuellement par la commune.

- Le Comité Culturel d'Animations de Moirans-en-Montagne est subventionné à hauteur de 9 000 € par an. Il est proposé de verser un acompte de 5 000 €.

- Coopérative scolaire Roger Millet :

La subvention proposée à la coopérative est de 500 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

E – Personnel communal

- Recrutement des saisonniers :

M. le Maire explique la nécessité de délibérer sur le principe de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, afin de faire face à l'augmentation de l'activité au cours de la saison estivale. Toutefois, une partie des manifestations de l'été 2020 ayant été annulée (Idékluc par exemple) en raison de la crise sanitaire, le recrutement portera sur 2 personnels saisonniers seulement et non quatre.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Contrat d'apprentissage :

M. le Maire rappelle que depuis le 01^{er} octobre 2018 la commune de Moirans-en-Montagne est engagée par un contrat d'apprentissage pour un CAP Petite enfance dont le coût annuel s'élève à 6 800 €.

Melle Janna ED DHIMENE ayant obtenu son CAP cette année et souhaitant poursuivre en bac Pro Aide et Service à la Personne (ASSP), il est proposé de renouveler son contrat d'apprentissage à compter du 01 octobre 2020 pour une durée de 2 ans.

Le coût annuel de la première année est de 6 835,21 € avec une participation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 3 000 € (50% du plafond de 6 000 €).

Le coût annuel de la seconde année est de 11 268 € avec une participation du CNFPT de 3 000 € (50% du plafond de 6 000 €)

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

3 – COMMISSIONS MUNICIPALES :

A - 1^{ère} Commission - Etat Civil - Affaires sociales :

- Accueil CADA Moirans-en-Montagne :

M. Eddy LUSSIANA rappelle que l'association Saint-Michel-le-Haut est mandatée par la préfecture du Jura pour organiser l'accueil des demandeurs d'asile de Moirans-en-Montagne tout au long de leur parcours.

Ainsi, la demande d'asile est instruite par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides). Le délai d'instruction est de 6 mois. A l'issue de ce délai, la demande d'asile est soit accordée soit refusée.

Quatre logements sont dévolus à cet accueil : 3 logements OPH situés rue Roche Rive et 1 logement communal situé au-dessus de la poste.

Le comité de soutien créé en 2016 est composé de 29 personnes bénévoles et prend en charge l'accueil de familles et de personnes seules.

Le 3 juillet 2020, trois nouveaux arrivants ont été accueillis par la mairie et des bénévoles du comité de soutien, afin de leur souhaiter la bienvenue et d'expliquer le fonctionnement du comité de soutien.

- Guide du réfugié – Préfecture du Jura

M. Eddy LUSSIANA explique aux membres du conseil municipal que lorsque la demande d'asile est accordée, la personne obtient soit le statut de réfugié (10 ans), soit la protection subsidiaire (1 an).

Un projet de guide du réfugié a été envoyé par la préfecture du Jura aux communes et associations concernées. Le Comité d'intégration des réfugiés du Jura (CIR du Jura) a sollicité l'avis des communes et partenaires. Il s'appuie notamment sur l'expérience moirantine. Il est composé d'un guide à destination des communes concernées par l'accueil des réfugiés et d'une mallette d'accueil réfugié. Ce guide devrait être finalisé et diffusé en septembre 2020. Il sera communiqué aux membres du comité de soutien et de la 1^{ère} commission.

M. Eddy LUSSIANA précise que si Moirans-en-Montagne a fait le choix d'accueillir des réfugiés, c'est pour les aider. Il est proposé de leur communiquer une photographie de chaque élu, afin qu'ils vous connaissent.

- CCAS :

M. Jean-Pierre BROCARD intervient au sujet de la liste des personnes nommées, membres du CCAS. Il souhaite connaître les noms de ces personnes.

M. Eddy LUSSIANA donne lecture de cette liste.

M. Jean-Pierre BROCARD fait remarquer que la composition du Conseil d'Administration du CCAS n'est pas conforme à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles car devraient figurer un représentant des associations ou structures suivantes :

- Association œuvrant dans l'insertion et la lutte contre l'exclusion
- Union départementale des associations familiales
- Association de retraités et de personnes âgées
- Association de personnes handicapées

Il fait également remarquer que cette liste doit faire l'objet d'un affichage et ne doit pas être composée de membres proches du conseil municipal.

M. Eddy LUSSIANA demande à M. Jean-Pierre BROCARD s'il avait bien vérifié auparavant que cela avait été le cas au mandat précédent, c'est-à-dire s'il avait bien respecté les conditions énoncées dans le Code de l'Action Sociale et des Familles pour ces personnes nommées.

M. Jean-Pierre BROCARD admet que cela n'était pas le cas et qu'il ne s'en était pas rendu compte.

M. Eddy LUSSIANA rétorque qu'il aurait simplement pu dire oui sans être donneur de leçons et précise que si ces personnes extérieures nommées (non élues) ne sont pas compétentes il leur dira.

M. le Maire exprime son grand étonnement suite à cette intervention qui le laisse sans voix, de la part d'un membre de la minorité, d'autant qu'elle porte sur le domaine social, qui génère en principe peu de polémique.

19h14 : Mme Rachel Bourgeois entre dans la salle et s'excuse de son retard annoncé par M. le Maire en début de séance.

B – 2° commission : Education – Culture – Vie associative et sportive
Education :

Mme Rachel BOURGEOIS revient sur l'intégralité des dispositions prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19 au niveau scolaire et périscolaire :

- Visite des écoles (Liloludy, R. Millet, St Joseph et CLSH le 17 Juin 2020) :

Ces visites ont permis de mieux cerner l'organisation globale des structures, de se rendre compte du respect et des difficultés des protocoles sanitaires, et d'échanger sur les souhaits et les problèmes de chaque structure.

- Problèmes d'intrusion dans l'école Liloludy - R Millet :

Suite à de nouvelles intrusions pendant les vacances de février, Mme Rachel Bourgeois a demandé un diagnostic anti-intrusion qui a été effectué le 6 Juillet 2020 par l'adjudant Malaizé. Ce diagnostic sera étudié en commission.

- Protocole sanitaire et préparation de la rentrée scolaire 2020-2021

Depuis le 17 mars 2020 :

- Période du 17 mars au 14 mai 2020 :

- Mise en place du pôle d'accueil à Moirans-en-Montagne par l'Education nationale et la préfecture du Jura
- Ouverture de l'école publique et de l'accueil de loisirs limitée aux enfants du personnel soignant
- Accueil assuré par un enseignant, une ATSEM et les directrice et directrice-adjointe de TOM POUCE

- Période du 14 mai au 31 mai 2020 :

- Accueil des élèves sur la base du volontariat avec des règles de distanciation sociale et un protocole sanitaire strict (4m² par élève)
- Priorisation pour l'accueil des élèves à Tom Pouce pour respecter le protocole sanitaire

- Environ 25% des élèves ont été accueillis à l'école publique. Il n'y a eu qu'une faible fréquentation à l'accueil de loisirs Tom Pouce.
- Période du 1^{er} juin au 19 juin 2020 :
- Le protocole a été reconduit avec la possibilité d'organiser un accueil 2S2C (santé – sport – culture – civisme) par les communes pour les écoles organisant des sous-groupes. La décision a été prise de ne pas mettre en place ce dispositif compte tenu des délais restreints pour la mise en place et la signature des conventions.
 - La restauration scolaire a été organisée afin d'éviter le brassage des écoles et permettre deux services en cas de forte affluence.
- Période du 22 juin au 3 juillet 2020 :
- Le protocole a été assoupli pour permettre l'accueil de l'ensemble des élèves (caractère obligatoire) mais sans brassage des élèves et des écoles.
 - La municipalité a mis à disposition des directeurs d'école des espaces extérieurs et intérieurs supplémentaires (cours de l'école des filles, salle de la marqueterie, bibliothèque ...)
 - La restauration scolaire a été organisée en deux services avec une mise à disposition d'un personnel communal pour renforcer les animateurs de Tom Pouce.

Rentrée scolaire :

- Mme Rachel BOURGEOIS explique que nous sommes en attente de la circulaire de rentrée qui devrait prévoir plusieurs protocoles sanitaires en fonction de l'évolution de la crise.

- Le dispositif 2S2C (santé – sport – culture – civisme) sera étudié en fonction des directives ministérielles et de l'évolution de la crise sanitaire.

Il n'a pas été mis en place en Juin en raison de plusieurs difficultés (trouver des associations ou structures volontaires sur le temps scolaire, trouver des espaces de travail permettant le respect des distances physiques, coordonner les objectifs dans un délai réduit pour permettre la validation par le groupe de travail de l'académie).

- Dispositif « vacances apprenantes » : il sera mis en place à l'école primaire Roger Millet à partir du 24 Août 2020.

- L'effectif de la classe de CP est en augmentation et compte 25 élèves à la rentrée. La salle de classe occupée actuellement sera trop petite et il n'y a pas d'autres salles disponibles (les salles sont occupées par Tom Pouce). La commune est contrainte d'utiliser à regret, la salle de la marqueterie comme salle de cours. Le mobilier de l'école de Lect a été récupéré et la commune de Moirans-en-Montagne a acheté un nouveau tableau pour permettre ces modifications.

- ENT ECLAT BFC – Environnement numérique de l'élève :

L'Inspection d'académie et la Région Bourgogne-Franche-Comté proposent d'adhérer à l'ENT (environnement numérique de travail). Ce service permettra à l'élève d'avoir un code d'accès unique de la primaire au lycée. Il permettra une meilleure communication entre l'élève et ses parents, la communauté éducative, mais aussi les partenaires de l'école (ex CLSH) et la collectivité. Ce dispositif aurait été bien utile pendant cette période de Covid. L'adhésion est de 36 € par an + 0,60 centimes par élève. L'école Roger Millet a répondu favorablement à cette offre.

- CLSH – Accueil de loisirs TOM POUCE :

Le 11 Juin 2020, Mme Rachel BOURGEOIS a rencontré Mme Anne-Lyse SANCHEZ, directrice des Francas (Tom Pouce). Cette rencontre a permis de faire un point sur la situation pendant la période « Covid 19 », sur les possibilités de mise en place des dispositifs 2S2C, les vacances apprenantes et les colo apprenantes, mais aussi de prendre connaissance du Projet Educatif Territorial, du Contrat Enfance et Jeunesse et du contrat d'objectifs avec les Francas.

Le CLSH participera au dispositif « vacances apprenantes ». Il a été décidé d'ouvrir « Tom Pouce » durant la semaine d'Idéklic (souhait de 55% des parents).

Enfin, le programme des vacances a été transmis à chaque élu.

- Cité Scolaire Pierre Vernotte :

- Conseil d'Administration du Collège : poursuite des section Handball et section des cadets de la sécurité pour la rentrée prochaine. Le dispositif « école ouverte » au collège et lycée sera organisé pour 21 élèves de CM2 pendant les vacances d'été.

- Conseil d'Administration du Lycée : des stages à l'étranger sont programmés pour les lycéens, notamment à Rovaniemi (Finlande) avec lequel Moirans-en-Montagne est jumelé. Les premiers apprentis bénéficieront de la

structure à la rentrée, cependant le lycée recherche des entreprises pour les accueillir (ébéniste, tourneur, marqueterie)

- Réussite aux examens :

- Brevet des collèges : 100% de réussite au certificat de formation générale, 87% de réussite au brevet des collèges (dont 87 % de mentions) et 95,5% au brevet des collèges professionnel.
- Lycée : 84,7% de réussite au Diplôme des Métiers d'Art, 95% de réussite au Brevet des Métiers d'Art. Aux CAP : 100% ébénisterie, 100% marqueterie, 100% tournerie et 87,5% sculpture (1 échec).

- Cinéma François TRUFFAUT :

Le cinéma a pu rouvrir ses portes le 26 juin 2020 en application du protocole sanitaire.

Le 29 juin 2020, M. JOLLY Antonin et M. JONEAU Christophe ont été reçus à la mairie afin de faire le point sur :

- le bilan de l'année 2019 : l'opération « collège et lycée au cinéma » devra être relancée, Tom Pouce a une bonne participation tout comme les associations locales. Le film local « le médecin des pauvres » a eu également une bonne fréquentation.

- L'association La Fraternelle recherche des bénévoles.

- la nouvelle billetterie, inscrite au Budget Primitif 2020 a été commandée. Cette nouvelle billetterie permettra au public d'acheter les billets à Moirans-en-Montagne et d'aller au cinéma à Saint-Claude et vice versa, mais permettra aussi à la Fraternelle de faciliter et d'homogénéiser la comptabilité interne.

- M. JOLLY a signalé que les fauteuils dégradés ont été réparés par des bénévoles.

- Une réflexion est actuellement menée afin d'installer des panneaux d'affichage dans le hall et la montée d'escaliers du cinéma ainsi qu'à l'extérieur.

Vie associative et sportive :

- Forum des associations :

Mme Rachel BOURGEOIS remercie les différents intervenants, dont M. Emmanuel ANGONIN et Mme Monique VIVIANI pour le travail mené sur l'organisation de l'événement, la confection de l'affiche (exemplaire disponible visuellement sur la table du maire) et la mise à jour des données.

La date a été fixée au 12 septembre 2020 à la salle des fêtes de Moirans-en-Montagne.

Les inscriptions ont été envoyées et sont possibles jusqu'au 08 août.

- Assemblées générales de différentes associations :

- L'Automne musical => Remerciement à Mme Roseline BONDIVENNE qui est membre relais
- Le club du Renouveau (M. Bruno DI PAOLO)
- Jura Sud Activités (Mme Nicole MARTIN)=> Remerciement à E. ANGONIN et L. DAVID
- L'Atelier au village (M. Jean-Luc FRAICHARD)

- Divers :

Une exposition sur le barrage de Vouglans se tiendra dans la salle des pas-perdus (hôtel de ville) jusqu'au 15 septembre aux horaires d'ouverture de la mairie.

Comité Culturel d'Animations – Mme Cindy PERY

La Préfecture a rendu un avis négatif pour le tir des feux d'artifice du 13 juillet. Mme Cindy PERY espère que l'avis sera favorable pour une date ultérieure (15 août).

Les marchés nocturnes sont maintenus et autorisés par la Préfecture. Ils se tiendront les vendredis 17 et 31 juillet puis les vendredis 14 et 28 août de 17 heures à 22 heures dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à ces dates.

La fête patronale est également maintenue et aura lieu du 07 au 10 août 2020.

La première réunion du Comité Culturel d'Animations se tiendra le 18 septembre 2020.

C – 3° Commission : Travaux, Urbanisme et Environnement

M. Benoît COLIN reprend les derniers travaux en cours :

- Aménagements urbains du centre-ville :

Le mois de juillet est marqué par la fin des travaux d'aménagement du centre-ville. Ce dernier a été ouvert à la circulation le 04 juillet 2020. La fontaine de la place de Verdun sera terminée mi-juillet et les plantations seront installées en octobre 2020. Une pré-réception des travaux est prévue le 20 juillet 2020.

- Chaufferie bois

Les travaux de maçonnerie sont achevés ainsi que la pose des réseaux. Les essais sont prévus fin septembre pour un démarrage en octobre. Les enrobés sur la place seront réalisés à l'issue des travaux.

- Le plan de circulation :

Plusieurs réunions ont été organisées en collaboration avec la gendarmerie, les services techniques et l'entreprise Signaux Girod afin de mettre en place le nouveau sens de circulation et de commander les panneaux nécessaires à la sécurisation des voies et des usagers.

Les commerçants de la commune ont également été consultés lors d'une réunion le 08 juillet 2020.

Les travaux de peinture et de marquage sont en cours de réalisation. Le sens de circulation sera modifié dès que l'ensemble des éléments seront prêts, à savoir fin juillet.

M. le Maire explique qu'il s'agit là d'une promesse électorale qui fait suite à une demande forte de la population et des commerçants, qu'après 9 mois de travaux pour des trottoirs, Moirans-en-Montagne revit de nouveau. Le premier poumon pour la ville c'est la réouverture du centre-ville, le second, c'est le changement du sens de circulation, enfin Moirans-en-Montagne va respirer.

M. Serge LACROIX rétorque que l'intervention de M. le Maire est maladroite, sachant que les travaux auraient dû être terminés au 1^{er} mai s'il n'y avait pas eu la crise sanitaire.

M. le Maire répond que les entreprises avaient prévenu que les travaux ne devaient pas commencer en hiver. La durée d'interruption des travaux pendant la crise sanitaire n'a été que d'une semaine et demi, et non pas deux mois. Ce n'est donc pas la crise sanitaire qui a retardé le chantier.

M. Benoît COLIN remet un plan du sens de circulation à chaque membre du conseil municipal puis explique l'ensemble des modifications apportées afin de le soumettre à l'approbation des conseillers. Aucune objection ou remarque n'est apportée par les membres du conseil municipal.

M. le Maire apporte des précisions sur les projets d'aménagement autour de la salle des fêtes de Moirans-en-Montagne :

- en accord avec les commerçants du marché, ceux-ci resteront finalement autour de la salle de fête en lieu et place du champ de foire

- la cascade sera supprimée

- le champ de foire sera consacré au stationnement les jours de marché

- la population préfère également l'emplacement actuel du marché et le trouve plus convivial.

Cette organisation sera prise en compte dans les prochains aménagements urbains de l'îlot cinéma prévus dans la convention « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT) signée avec l'Etat.

M. Benoît COLIN précise également que sur le plan de circulation le centre-ville de Moirans-en-Montagne sera limité à 30 km/h et que les emplacements de parking seront des arrêts-minute à la demande des commerçants du centre.

M. Serge LACROIX intervient, il ne remet pas en question les choix de la municipalité actuelle et les respecte. Toutefois, il fait le constat que le centre-ville était apaisé et que le changement du sens de circulation va ramener les véhicules dans le centre-ville, ce qui est en contradiction avec le repeuplement du bourg-centre.

M. Serge LACROIX rappelle les difficultés de faire respecter les arrêts-minute. Il n'y a pas eu d'accident depuis avril 2018, les aménagements permettaient de ralentir la circulation. L'idée de mettre le marché sous la grenette favorisait une dynamique au centre-ville.

M. le Maire explique que la politique menée précédemment est un échec puisque le centre-ville s'est dépeuplé.

M. le Maire rappelle que l'ancien sens de circulation renvoyait le flux vers les écoles. Il précise également que des aménagements urbains sont à l'étude pour sécuriser les voies et ralentir la vitesse notamment avenue Jean Jaurès et avenue de Saint-Claude.

M. Pierre GRANDCLEMENT fait remarquer que la rue Proud'hon n'est pas incluse dans la zone 30.

M. le Maire explique que c'est un oubli.

Le changement de sens de circulation est soumis au vote du Conseil Municipal.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 3
- Abstention : 0

M. le Maire remercie les membres du Conseil pour les Moirantins.

D – 4° Commission : Cadre de vie et relations Commerces et Artisans

Nathalie SAULNIER reprend les points étudiés par sa commission et les expose au Conseil Municipal :

- **Fleurissement** : il a été réalisé par les services techniques et est aujourd'hui terminé.

- Propreté : les rues ont été nettoyées.

- **Aire de jeux - Parking de la mairie** : elle a été démontée car elle n'était plus aux normes. Elle fera l'objet d'un réaménagement lors des travaux de rénovation autour de la mairie, ainsi que dans le cadre du projet BOMAT en partenariat avec le Parc naturel Régional du Haut-Jura et la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté. Ce projet prévoit notamment la création d'une zone de covoiturage, l'installation de bornes électriques et des stationnements pour les deux-roues motorisés ou non.

Ce projet BOMAT sera retravaillé en septembre en commission avec un agent de la communauté de communes qui viendra le présenter aux élus.

- **Opération façades et balcons** : elle est maintenue et reprendra dès le mois de septembre 2020. Les études ont été menées par le cabinet WOW. Un financement a été obtenu pour poursuivre la mission de ce cabinet. Mme Nathalie SAULNIER rappelle qu'une opération façades a déjà été portée en 2000-2005, 85 façades ont été réalisées. Cette nouvelle opération comprendra également les balcons, et une partie pour la sauvegarde des jardins afin de valoriser les propriétés. Cette action est liée à la stratégie Habitat - Logement portée par la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté. L'étude diagnostic et de programmation a été confiée à SOLIHA. Une rencontre avec le cabinet WOW est prévue en septembre.

- **Rencontre avec les commerçants** : cette rencontre s'est tenue le mercredi 08 juillet 2020 et a réuni 27 commerçants pour un échange cordial et convivial autour du changement de sens de circulation et de leurs attentes. Ont également été abordés les sujets du stationnement et la demande des commerçants de créer des arrêt-minute dans le centre-ville.

Certains commerçants ont demandé la mise en place de signalisation de leur commerce en entrée d'agglomération. Cette problématique est prise en compte et fait l'objet d'un projet intercommunal en collaboration avec le Parc naturel régional du Haut-Jura. La réglementation en matière de publicité, pré-enseigne et enseigne est stricte sur le territoire du Parc.

4 – Question diverses et communication :

M. le Maire intervient et précise que le travail de partenariat avec les différents labels sera également repris.

- **Station Verte** :

Le label a été obtenu le 07 octobre 2014 et remis le 17 avril 2015. L'évaluation du label se fait tous les 6 ans soit en 2020 par la Fédération des Stations Vertes. L'action est à mener avec Terre d'Emeraude Communauté, un comité de pilotage doit être recomposé et un élu référent sera nommé.

- **Ville et Métiers d'Art** :

Le label a été obtenu le 17 décembre 2014 et le trophée a été remis le 11 mai 2015. Tout comme pour le label Station Verte, l'action doit être menée avec les partenaires locaux et un comité de pilotage doit être reformé avec un élu référent.

La séance du conseil municipal est levée à 20 heures 15. Les personnes présentes sont invitées à se réunir autour d'un repas avant la période de vacances estivales.

Le secrétaire de séance
Nathalie SAULNIER



Le Maire,
Grégoire LONG



Les Conseillers Municipaux

Eddy LUSSIANA	Rachel BOURGEOIS	Benoit COLIN	Emmanuel ANGONIN	Roseline BONDIVENNE
Jean-Pierre BROCARD	Sophie CAPELLI	Laurianne DAVID	David GEAY	Pierre GRANDCLEMENT
Bahadir GUZEL	Serge LACROIX	Laurence MAS P.O.	Marie-Christine MOREL	Sandrine NICOD
Cindy PERY	Alain PITON			

